

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL



R. Wilson Smith,  
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS  
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 22 1898

L. M. Senechal  
City Clerk, St Henri

My dear Sir: Thank you for your favor of yesterday informing me that my tender for \$10,000 St Henri bonds has been accepted by Council.

On receipt of documents I shall have the bonds etc put into hands promptly and will do my utmost to meet your convenience in payment.

Yours faithfully,  
R. Wilson Smith



P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

*R. Wilson Smith,*  
*Financial Agent.*

STANDARD CHAMBERS  
151 ST. JAMES STREET.

*Montreal April 29 1898*

*Received of Mr. L. N. Senecal City Clerk  
& Treasurer of the City of St. Henri, Ten (10) bonds  
of One thousand Dollars (\$1,000) each, amounting in  
all to Ten thousand Dollars (\$10,000.*

*1*  
*R. Wilson Smith*

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

R. Wilson Smith,  
Financial Agent.

STANDARD CHAMBERS,  
151 ST. JAMES STREET.

Montreal April 27, 1898

My dear Mr. Senecal - \$10,000 St. Henri Loan -

On looking through your

(1) Proceedings - I observe that no  
poll was held? - Did the Mayor  
go through the formality of declaring  
the bylaw carried? - We will no doubt  
require a certificate to this effect  
& also that a poll has been  
held if it can be given.

(2) By sec. 621 of the Charter, it is  
provided that within two weeks after  
the final passing of any bylaw

L. N. Senechal

and before the sale or Contract for sale of any such debentures, the Clerk or secretary Treasurer shall transmit to the registrar of the County of Hochelaga a copy of the by laws together with the particulars thereof for the purpose of registration in accordance with a form attached to the act.

There is no Certificate of the registrar attached to the papers submitted to show that this has been done. Would you kindly get Certificate from the registrar to that effect.

Mr. Atwater is examining the documents.

L. N. Senechal  
Clerk  
St. Henri

Yours faithfully,  
W. Wilson Smith

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

*R. Wilson Smith.*  
*Financial Agent.*

STANDARD CHAMBERS  
151 ST. JAMES STREET.

*Montreal* April 2nd. 1898

L N Senecal Esq,  
City Clerk & Treasurer,  
St Henry, P.Q.

My dear Sir:-

Thank you for your favour of the 29th ult, acknowledging the receipt of Two hundred thousand dollars, amount of loan by-law No. 97, and Four hundred and twenty-two dollars and two cents interest on same, in all Two hundred thousand four hundred and twenty two dollars and two cents (\$200,422.02) and also acknowledging the receipt of all vouchers, except the Watson note, which has been mislaid. I am under the impression that the Jacques Cartier <sup>Bank</sup> has this note, for cheque in payment therefor was made <sup>in favour of</sup> ~~on~~ this Bank.

Yours faithfully,

*R. Wilson Smith*



P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL

*R. Wilson Smith,*  
*Financial Agent,*

STANDARD CHAMBERS  
151 ST. JAMES STREET.

*Montreal* April 19th. 1888.<sup>18</sup>

My dear Mr. Guay-

Herewith I enclose copy of contract re  
the \$10,000 debentures.

Yours faithfully,

*R. Wilson Smith*



Eugene Guay Esq,  
Mayor, St Henri, P.Q.

P23/E2,154

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTRÉAL

*R. Wilson Smith,*  
*Financial Agent.*

STANDARD CHAMBERS,  
151 ST. JAMES STREET.

*Montreal* April 19th, 1898.

COPY.

The Mayor and Council of  
The City of St Henri,

Dear Sirs-

I hereby have the pleasure to offer you 101.50%  
for \$10,000 of City of St Henri bonds.

Yours faithfully,

*Copy City of St Henri  
19th April 1898  
R. Wilson Smith*

(signed)

R Wilson Smith.

We hereby accept the above tender-

(signed)

Eugene Guay,  
Maire.

N Leclair,



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7619

*P. Wilson Smith*

*re debentures -*

*19/4/98*



P23/E2,154

P23/E2,154

St Henri 20 Avril 1898

A. Monseigneur le Maire  
et Messieurs les Echevins de la  
Cité de St Henri

Messieurs

Nous les soussignés Propriétaires  
résidant dans la rue Beaudoin  
demandons par la présente  
de vouloir bien poser une lumière  
Electrique entre les rues Notre Dame  
et St Emede à ou près des Nos.  
127.-129 car nous sommes  
dans l'obscurité presque complète  
au point que les étrangers ne  
peuvent distinguer les nos de  
nos logis le soir et qu'il y a  
~~danger~~ à cause de la noirceur  
Espérant Messieurs que vous  
voudrez bien prendre en considération  
cette humble requête en ce faisant  
nous obliger beaucoup les  
propriétaires soussignés

Philippe Blais  
Albert Leduc  
Jeremie Guise  
Albert Gravel  
Emilien Gadiou  
A. Dansereau  
Guise J. Guise  
L. Guise  
Dolphe Lajoie



Referer  
à plan 10

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7620

Requete de Citoyens  
re pose d'une lampe  
electrique rue Beaudoin.

20/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

A MONSIEUR LE MAIRE,  
ET A MESSIEURS LES ECHEVINS  
DE LA CITE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

L'humble requête des soussignés, expose respectueusement :

Qu'ils sont constitués en corporation dûment incorporée par la cité de Montréal, en vertu de sa charte, sous le nom de " Le Club Indépendant Ouvrier ".

Qu'ils sont tous majeurs et contribuables de la Cité de Montréal et qu'ils font partie des différents corps de métiers de la dite Cité :

Que l'objet spécial de la dite requête est le suivant :

Chaque année, lorsque vient le temps où l'ouvrage reprend avec plus de continuité dans les limites de la ville, que le port s'ouvre au commerce et que la Cité fait exécuter ses différents travaux, une foule considérable d'ouvriers de toute sorte et de toute nationalité viennent à Montréal, offrir leurs services à ceux qui ont besoin de leurs bras. Ils s'établissent, par dix ou douze dans une chambre qu'ils se louent pour un prix dérisoire, n'ont à faire aucune dépense, ne paient aucune taxe à la ville et peuvent ainsi donner leurs services et prendre des engagements pour un prix tellement réduit, que vos requérants ne pourraient à ces prix même travaillant jour et nuit, remplir leurs obligations envers la ville, subvenir aux besoins nombreux de la famille et satisfaire ceux à qui ils vendraient à vil prix leurs services :

Qu'un grand nombre de ville des Etats-Unis et même du Dominion — entre autres Buffalo et St-Jean — ont prévu ce cas malheureux, et, pour sauvegarder les ouvriers des villes qui y ont feu et lieu, ont imposé une taxe de \$50 sur tout étranger venant s'établir temporairement dans ces dites villes pour y faire une concurrence désastreuse aux dits ouvriers :

Qu'il serait urgent que cet exemple salubre soit suivi par la Cité de Montréal :

• Que non-seulement la dite Cité protégerait ainsi les travailleurs qui ont feu et lieu dans ses limites, mais qu'en outre, au moyen de cette taxe qu'elle imposerait sur les étrangers, elle se créerait un fond de réserve pour venir en aide aux malheureux, dans les mauvais jours d'hiver et dans les temps de détresse :

C'est pourquoi, vu toutes ces raisons, vos Requérants supplient Monsieur le maire et ses échevins de vouloir bien prêter attention à cette taxe projetée et de voir à la mettre en vigueur, de la façon qu'il plaira à l'honorable Conseil sous le plus prochain terme possible

Et, en outre, les Requérants supplient le dit conseil de passer cette autre mesure qui serait grandement et de l'intérêt de la Cité et de l'intérêt des ouvriers qui y sont contribuables : Que lorsque la Ville donne une entreprise par contrat, qu'elle oblige en vertu des termes du contrat les entrepreneurs contractants à n'employer que des ouvriers de Montréal, au lieu d'aller en chercher au loin et de spéculer ainsi et sur le prix de la main-d'œuvre et sur la pension des dits ouvriers :

Croyant ces mesures utiles et urgentes, les soussignés les proposent au Conseil de la Cité de Montréal le suppliant humblement d'accorder la dite requête qui est faite de bonne foi et pour le plus grand bien de la Cité de Montréal à la prospérité de laquelle ils font les vœux les plus ardents, et pour leur plus grand avantage, étant tous ouvriers et Pères de familles.



P23/E2,154

Et aux membres du "CLUB INDEPENDANT OUVRIER." se sont jointes de grand cœur les personnes  
ci-dessous toutes de la Cité de Montréal et intéressées à l'obtention de la présente requête.

J. Piquet 13 Opere



P23/E2,154

Et aux membres du "CLUB INDEPENDANT OUVRIER." se sont jointes de grand cœur les personnes  
ci-dessous toutes de la Cité de Montréal et intéressées à l'obtention de la présente requête.

---



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7621

Club. Independant  
Ouvriers

Circulaire  
20/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Département du Secrétaire de la Province.

REPONDEZ A L'HONORABLE SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE QUELQUE SOIT LE SIGNATAIRE DE LA LETTRE EXPÉDIÉE.

EN REPONDANT, VEUILLEZ MENTIONNER LE

NO—1734/98.

Québec, 22 avril, 1898.

M.S.N.Senecal,

Greffier de la Cité,

St Henri.

Monsieur,

A la demande de l'honorable Secrétaire de la Province, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de l'arrêté en conseil du 20 janvier dernier in re Règlement No 101 de la cité de St Henri.

L'honoraire(\$1.50) a été reçu.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

*Jos. Rivin*

Assistant Secrétaire de la Province.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7622

Secrétaire Prov.  
(Jo Boivin)  
re Règlement #101  
22/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Memorandum.

TELEPHONE 1564.

OFFICE OF  
G. W. STEPHENS, JR.  
18 ST. ALEXIS STREET,  
REAL ESTATE, INSURANCE & FINANCIAL AGENT.

MONTREAL,

25 Apr 1898

Sir  
 If you can make it convenient for the delegation to go up this week - I will be happy to go with them and be home on Wednesday afternoon Thursday and next  
 Yours truly  
 G. W. Stephens



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7623

G. W. Stephen  
re delegation  
25/4/98



P23/E2,154

1 0 6 3

P23/E2,154

AUCTIONEER AND Real Estate AGENTS Et AGENTS d'IMMEUBLES

TERMS: CASH. ...69, ST. JAMES STREET, 69...  
 Montreal, 26 Avril 1898

Municipalité de St Henri

To MARCOTTE FRERES, Dr.

|  |       |        |        |
|--|-------|--------|--------|
| Produit de la vente des matériaux des<br>bâties, Succession C. S. Rodier |       | 410 00 |        |
| St. Augustin, La Pave  | 6.60  |        |        |
| St. Patric   | 6.00  |        |        |
| St. Star   | 5.00  |        |        |
| Placards & placardage  | 7.50  |        |        |
| Compt. DES MINUTES   | 20.50 | 4560   |        |
|  |       |        | 364.40 |



P23/E2,154

Le 17<sup>me</sup> 1898  
Rapport de Mandat  
de l'Évêque. Re Venue  
des Matériaux pro-  
venant de l'Église  
de Saint-Rodrigue

Municipalité de  
Saint-Rodrigue

P23/E2,154

I O C O A

AUCTIONEER AND REAL ESTATE AGENTS Et AGENTS D'IMMEUBLES

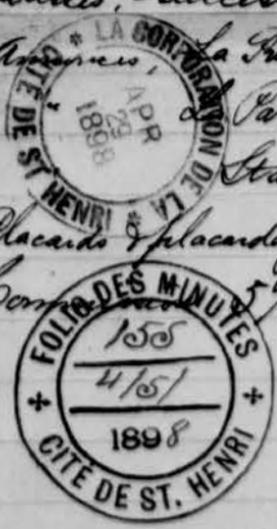
TERMS: CASH. ... 69, ST. JAMES STREET, 69...

Montreal, 26 April 1898

Municipalité de St Henri

To MARCOTTE FRERES, Dr.

|  |       |        |        |
|--|-------|--------|--------|
| Produit de la vente des matériaux des<br>bâties, succession C. S. Rodier |       | 410 00 |        |
| St. Agence, La Presse  | 6.60  |        |        |
| La Patrie  | 6.00  |        |        |
| Star   | 5.00  |        |        |
| Placards & placardage  | 7.50  |        |        |
| Compt. DES MINUTES 5%  | 20.50 | 45 60  |        |
|  |       |        | 364.40 |



P23/E2,154

Novembre 1898  
Rapport de Mandat  
de la Ville de Montréal  
de la vente  
de matériaux pro-  
venant de l'opération  
des Saints Roches

Municipalité de  
Montréal

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 7623<sup>a</sup>

Marcotte & Frère

Produit de la vente de  
l'immeuble C.D. Rodier.

26/4/98



P23/E2,154

1057A

P23/E2,154

St. Henri, 27 avril, 1898

Monsieur le Maire et Messieurs les  
Échevins de la Cité de St. Henri. -

Messieurs.

Nous soussignés, Membres du  
Club de Bicycle de St. Henri, venons vous  
supplier de bien vouloir réduire la  
taxe imposée pour les bicycles, vu que  
les municipalités environnantes sont  
beaucoup moindres que la notre.  
Cependant connaissant que la ville a  
certainement besoin de beaucoup de  
ressources, nous laissons cette réduction  
à votre discrétion. - Espérant que vous  
prendrez en considération que ce club  
nouveau et pourra être de grande  
utilité en différentes occasions, nous avons  
l'honneur d'être



Vos très-humbles et très-dévotés  
serviteurs

Club St. Henri.

Par J. E. Brown, sec. - arch.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7624

Club. Bicycle  
St. Henri.

demande reduction de  
la taxe.

27/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 27 avril 1895.

Monsieur le maire et aux échevins de la cité  
de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai le regret de  
vous dire que la cité a perdu  
son point dans la cause d'Emile  
Hébert vs. La cité. Comme vous  
le savez, il s'agissait d'une  
somme de \$10000, balance d'une  
montant de \$30000 réclamé par  
Emile Hébert, l'un des auditeurs  
de 1895, en paiement des travaux fait  
pour l'audition de cette année.  
Le demandeur a prouvé que son  
travail valait \$30000. Mais à nous

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

2

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

Montréal, ..... 189.....

if nous a été impossible de prouver,  
à la satisfaction du juge, que  
la tâche accomplie ne valait que  
\$200.00. Le cour. a donc condamné  
la cité à payer au demandeur:

1. Le montant de l'action . . . . . 99.99
2. L'intérêt à 6% du 6 avril 1897
3. Ses frais de jugement . . . . . 31.85.

Ordonne autoriser monsieur le greffier  
à payer ces sommes.

Il n'est pas besoin de vous dire que nous devrions  
maintenant payer \$100.00 à chacun des  
autres auditeurs pour 1895, messieurs Higgs  
& Desjardins.

Par contre nous avons réussi à  
prendre jugement contre les succes-  
sors Courcob. Comme nous le savons  
il s'agit de cotisations d'agents

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, ..... 189.....

déjà depuis 6 ans. Les défendeurs plaident  
la prescription de 3 ans. La cause a  
été d'opinion que cette prescription  
ne s'applique pas à ces citations, et  
nous a accordé jugement pour \$1575.00  
et l'intérêt. Cette cause est d'autant  
plus importante que plusieurs pro-  
priétaires, représentant plusieurs milliers  
de dollars, sont dans le cas de  
plaider la prescription de 3 ans.  
Je dois vous dire toutefois que les  
défendeurs ont mis en révision

Re: dans la cité de Saint-  
Henri. J'ai transmis à la com-  
pagnie d'assurance tous les docu-  
ments nécessaires et me suis mis à  
sa disposition pour tous les rensei-  
gnements dont elle pourra avoir be-  
soin.

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

4

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, ..... 189.....

Re: Hennichon, failli.

Après examen de cette affaire, je crois que vous devriez accepter de payer \$15000 l'indemnité monsieur Hennichon, ou plutôt le curateur vous payant \$154.50.

Je serai au conseil ce soir et donnerai tous les renseignements demandés.

Louis Lafleur, un épicier du quartier St-Henri m'a déclaré être trop pauvre pour payer sa taxe. L'an dernier il était boucher au même endroit et j'ai pu réussir à toucher un à compte seulement sur sa taxe de 1896-97. Quant à celle de cette année, il ne m'a donné une sou.  
Il doit en plus plusieurs années de

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

5  
EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, ..... 189.....

taxes foncières. J'ai un jugement enregistré sur la propriété et suis prêt à faire vendre l'immeuble. Toutefois, il est venu à mon bureau hier et me dit qu'il veut réussir à payer sa taxe foncière à tout prix même. Ce que je lui ai accordé. Quant aux taxes d'affaires, il dit être trop pauvre et trop malade pour les payer et nous demande de le dispenser de payer ces taxes d'affaires de 1896-97 et 1897-98.

Il n'est propriétaire que de nom. Sa propriété appartient plutôt à la compagnie d'assurance: The Sun Life.

Si nous consentez à cet abandon, passez une résolution à cet effet.

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

6

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, ..... 189.....

Je vous trouve ci-inclus mon compte  
contre la cite à la date des 20 avis  
courant. Jusqu'à ce jour vous m'ac-  
cordiez \$30000 pour déboursés faits  
et à faire jusqu'au prochain compte.  
Je vous les crédits d'un côté et les  
débits de l'autre. C'est trois cents  
dollars que je vous dois continuelle-  
ment.

Notre dévoué

Louis Coderre

P. S. Veuillez trouver notre cheque  
pour \$2143.09. C'est le montant de  
taxes collectées à date.

L. C.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7625

Louis Coderre

Rapport re =

"Cause Albert Emile"

"Succ. Cournot"

"Darius"

"Hamelin"

"L. Lapierre"

27/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Province de Québec }  
Cité de Saint-Henri }

@ Mr le Maire et MM  
les Echevins de la Cité  
de Saint-Henri

Messieurs:-

Courtoisement a une resolution  
du Conseil. J'ai procédé a l'election d'un  
Echevin par le Quartier Saint-Jacques en  
remplacement de Mr S. W. Villiers demission-  
naire:- et j'ai l'honneur de faire rapport que  
j'ai proclamé dument élu echevin Mr.  
F. A. Chevalier epicier comme étant le seul  
candidat mis en nomination.

Je me soucis votre humble serviteur

L. A. Guénel

Guénel & Associés  
Et officis Prèsident de l'election.



Montant des dépenses pour la dite election  
soit \$ 9.50

Ce 20 Avril 1898

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7626

L. N. Sénécal  
rapport re election  
F. X. Chevalier  
29/4/98



P23/E2,154

1050

P23/E2,154

Depenses Generales au 30 Avril 1898  
 Depenses Appropriations

|                              |                 |       |
|------------------------------|-----------------|-------|
| Cour du Recorder             | 387 83          | 1100  |
| Hôtel de Ville               | 776 56          | 1300  |
| Santé Publique               | 664 49          | 1555  |
| Papeterie                    | 669 95          | 400   |
| Bureau du Conseil            | 1299 72         | 4300  |
| Salari de la Brigade         | 2697 65         | 9080  |
| Entretien du Bateau S & P    | 283 01          | 300   |
| Fourrage                     | 197 39          | 500   |
| Telegraphe d'Alarme          | 93 86           | 125   |
| Egouts, Eau & Fosses         | 26 35           | 200   |
| Parc                         | 141 59          | 500   |
| Quest. Seine allouement      | 5510 47         | 6010  |
| Appropriations               | 4756 26         |       |
| Fonds de secours aux Pauvres | 77 40           | 300   |
| Entretien des Prisonniers    | 219 90          | 1300  |
| Delegations                  | 155             | 500   |
| Mandat N° 100 Revenu         | 6223 55         |       |
| Entretien de la neige        | 3340 25         | 3340  |
| Mandat N° 100 Revenu         | 3340 25         |       |
| Contingents                  | 1625 14         | 1600  |
| Shelf de Clendenning         | 1970 20         |       |
| Cellarage                    | 2159 46         | 10000 |
| Voiturage                    | 2080            |       |
| Mouley Shoe Factory Co       | 20000           | 20000 |
| Bills of Exchange            | 4000            |       |
| Interests                    | 24726 05        | 50000 |
| Donnages                     | 155 43          | 1000  |
| Ameliorations Publiques      | 100             |       |
| Frais de bureau              | 1805 13         | 3000  |
| Bolton                       | 3395            | 2000  |
| Arrosage                     | 58              | 1000  |
| Remboursement licence        | 200             |       |
| Nouvelle Station S & P       | 100             |       |
|                              | <u>88145.40</u> |       |



8808

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7627

*État des Dépenses.*

*30/4/98*



P23/E2,154

P23/E2,154

I O C I A

THE HERALD PUBLISHING COMPANY,

ESTABLISHED 1809.

JAS. S. BRIERLEY,

MANAGING DIRECTOR.

ADVERTISING DEPARTMENT.

F. ABRAHAM,

MANAGER.

141 ST. JAMES STREET,

MONTREAL, April 4th., 1898.

189

Secretary-Treasurer,

Town of St Henri,

City.

Dear Sir:-

If the municipality of St Henri will extend to the Herald all of its advertising, or such as you have occasion to insert in a Montreal paper, we will insert the same at a uniform rate of 4 cents a line. If you will kindly bring this matter before your council, we will be much obliged.

Thanking you for many past favors extended to the Herald, which we can assure you is very much appreciated, and soliciting a continuance of the same kindness at your hands, we remain,

Yours truly,

THE HERALD PUBLISHING CO.,

Per.....

*F. Abraham*

Advt. Manager.

P23/E2, 154



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627<sup>a</sup>

*Le Herald*  
*re Annonces —*

*4/4/98*



P23/E2,154

1061A



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7827-<sup>0</sup>

Alexis Gravel  
soumission et achat  
terrain exproprié  
13/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Province de Québec  
Cité de saint Henri  
-----

ELECTION DU 18 AVRIL 1898  
-----

Je soussigné certifie par les présentes que l'Echevin élu  
pour le Quartier Saint Jacques de la Cité de Saint Henri en  
remplacement de Monsieur S.D.Vallières démissionnaire est  
Monsieur F.X.Chevalier.

Donné a Saint Henri ce dixhuitième jour de Avril mil huit  
cent quatre vingt dix huit.

*Duplicata  
signifié personnellement  
à Saint 1898  
L.H.S.*

*L. M. Senecal*

Greffier et Trésorier et Ex Off.  
Président de l'élection

*Avril*



P23/E2,154

10510

Province de Québec )  
Cité de Saint Henri )  
----- )  
Aux Habitants de la Cité de Saint ~~Henri~~  
Henri et a tous ceux qu'il appartient-  
dra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que par suite d'une réso-  
lution du Conseil en date du 23 Mars 1898. Les Electeurs Muni-  
cipaux de la dite Cité de Saint Henri sont par les présentes  
convoqués en Assemblée Générale, pour Lundi le Dix-Huitième jour  
d'Avril prochain 1898 a dix heures du matin en la salle de  
l'Hotel-de-Ville de la dite Cité de Saint Henri pour procéder  
a l'élection d'un Echevin pour le Quartier Saint Jacques en  
remplacement de Mr.S.D.Vallières, démissionnaire, le tout con-  
formément a la loi.

Donné a Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corpora-  
tion ce neuvième jour de Avril mil huit cent quatre vingt dix  
huit.

Bureau du Conseil  
5 Place Saint Henri  
Saint Henri

*L. M. Senecal*  
Greffier et Trésorier  
Ex Officio Président



*L. M. Senecal*  
*Greffier &c*  
Province of Quebec )  
Saint Henri and to all whom it may  
----- )  
concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that in conformity with a reso-  
lution of the Council of the City of Saint Henri under date of  
the twenty third day of March Inst 1898 the Municipal Electors  
of the said City of Saint Henri, are hereby called together into  
a general meeting Monday the eighteenth day of April 1898 at  
ten o'clock in the forenoon, in the Town Hall of the said City  
of Saint Henri for the purpose of electing one Alderman for  
St. James Ward, in place of Mr.S.D.Vallières resigned, the whole  
according to Law.

Given at Saint Henri under my hand and the Seal of the Corpo-  
ration this ninth day of April One thousand eight hundred and  
ninety eight.

Office of the Council  
*L. M. Senecal*  
5 Place St. Henri

*L. M. Senecal*

P23/E2,154

Province de Québec )  
Cité de Saint Henri )  
+-----

Je soussigné *Adolphe Senécal* de la  
Cité de Saint Henri et résidant dans

la dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais  
rapport sous mon serment d'office que le *Neuvième* jour  
de *Avril* Mil huit cent quatre vingt dix *huit* j'ai affi-  
ché trois vraies copies dûment certifiées de l'avis public ci-  
annexé ( *Re-Nomination d'un échevin quartier St Jacques* comme suit:-  
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et  
Anglaise a la porte de l'Eglise Catholique, Apostolique et Ro-  
maine de Saint Henri, sise et située en la dite Cité de Saint  
Henri coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une copie  
dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise, a la  
porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise et  
située en la dite Cité de Saint Henri a l'intersection des rues  
Notre-Dame et Saint Jacques, appelé Place Saint Henri et une au-  
tre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglai-  
se a la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de  
Ste. Elisabeth sise et située en la Paroisse de Ste. Elisabeth  
dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordinaires des  
affiches, et je certifie de plus avoir lu le dit avis public  
dans les langues Française et Anglaise a haute et intelligible  
voix le Dimanche le *Dixième* jour de *Avril* Mil  
huit cent quatre vingt dix *huit* à l'issue du service divin  
du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public qui  
suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public a  
été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent ce

*Douzième* jour de *Avril*

1898

*Adolphe Senécal*  
Constable spécial

No \_\_\_\_\_

Avis public de Election  
d'un Echevin dans la qua-  
tier de Jacques en remplacement  
de Mr S.D. Vallieres  
ce 12 Avril 1898

P23/E2,154

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7027<sup>c</sup>

Avis Rapport. + Cer-  
tificat re Election  
de F. C. Chevalier  
18/4/98



P23/E2,154

P23/E2,154

FONDÉE EN 1873.

# FANFARE ST.-HENRI.



St.-Henri de Montréal, 20 Avril 1898

Monsieur le Maire

et Echevins de la Cité de St-Henri

Messieurs

Comme étant à l'approche de la saison des amusements, la fanfare municipale de St-Henri se comme par les années précédentes l'honneur d'offrir ses services à la susdite Cité pour la partie musicale du parc St-Henri, et vu les services déjà signalés que la fanfare St-Henri a bien voulu rendre à la Cité et qu'elle se propose de rendre

à l'avenir nous nous croirons que notre demande sera prise en considération. Le prix sera comme à l'ordinaire \$ 25000

Vos dévoués serviteurs les membres de la fanfare St-Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627<sup>D</sup>

*Fanfare St. Henri  
demande s'engager  
pour le pax  
30/4/98*



P23/E2,154

1 0 5 1 0

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,  
Manufacturers of

WROUGHT IRON PIPE.

P. O. Box 505

Montreal, 27 April 1898.

To the Mayor, and Councillors, of St. Henry -  
Gentlemen: Your account for

Dues came to us by yesterday's post -  
We would respectfully draw your attention  
to the valuation of ten thousand dollars,  
placed upon our machinery, which we think  
should not appear at all, for the reason  
that the Plant is not at present in  
use, and is really of no value, until  
it is put in operation - You can readily  
understand that furnaces, and machinery,  
such as we have, lose their value  
entirely when not in use - Could we  
make use of this machinery, the same  
as could be done on a Building, or  
land, by renting it for other purposes,  
we would not have such good grounds  
of complaint, but as already stated the  
machinery has no commercial value  
when not in use, and therefore

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,  
Manufacturers of

P. O. Box 595

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 27 April 1898.

To the Mayor, and Councillors, of St. Henry -  
Gentlemen: Your account for

Passes came to us by yesterday's post. -  
We would respectfully draw your attention  
to the valuation of ten thousand dollars,  
placed upon our machinery, which we think  
should not appear at all, for the reason  
that the Plant is not at present in  
use, and is really of no value, until  
it is put in operation. - You can readily  
understand that furnaces, and machinery,  
such as we have, lose their value  
entirely when not in use. - Could we  
make use of this machinery, the same  
as could be done on a Building, or  
land, by renting it for other purposes,  
we would not have such good grounds  
of complaint, but as already stated the  
machinery has no commercial value  
when not in use, and therefore

P23/E2,154

J. & C. HODGSON,  
Manufacturers of

P. O. Box 505

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 27<sup>th</sup> April 1898.

L. N. Senecal Esq.  
Secy, St Henry -

Dear Sir: I have the honor to hand  
you herewith, a letter I have addressed  
to the Mayor, Councillors of the  
City of St Henry, which, kindly  
place in their possession, and much  
oblige.

Yours truly  
John C. Hodgson -



P23/E2,154

J. & C. HODGSON  
Manufacturers of

P. O. 525.

WROUGHT IRON PIPE.

Montreal, 18 April 1898.

L. A. Tenechal Esq.  
Secy Town of St. Henry.

Dear Sir:

I have no objection to the leveling up of Lot 12 with good clean earth, to the present level of St. Ambrose St, providing that the whole lot be leveled equally, and in a manner satisfactory to myself.

Yours truly

John C. Hodgson



CITÉ DE ST.-HENRI.

Archive No. 7627<sup>E</sup>

J. & C. Hodgson

re taxes -

27/4/98



P23/E2,154

1 0 0 1 1

P23/E2,154

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157.

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 28 Avril 1898

Reçu du greffier des affaires de la Cité  
de St. Henri, Messrs des Grand & petits  
Juris d'après le rôle d'évaluation  
pour 1897. en vertu 58 Sect. Que.

J. R. Tribandean  
Surg.

Per J. P.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7627<sup>F</sup>

Le Sheriff  
donne reçu de liste  
des Grands & Petits  
Jurés - 28/4/98



P23/E2,154

10511

P23/E2,154

2 Mai 1898

Province de Québec }  
Cité de Saint-Henri }  
A une session de Comité  
Général du Conseil de la Cité de  
Saint-Henri, tenue à Saint-Henri au  
lieu ordinaire des sessions des dits Comités  
Lundi le deuxième jour de Mai mil  
huit cent quatre vingt dix huit  
conformément à la loi, à laquelle session  
présents Son Honneur le Maire -  
Eug. Guay & MMs Chevreuil, Nivola  
A. Robitour, M. J. Lavoie, Aimé Jullien  
J. S. Chevalier & J. Villeneuve, prenant  
un quorum sous la présidence de M. le  
Maire.

Il est ordonné et statué par les  
membres du Comité comme suit:—

Le Greffier J. Ferris est autorisé de décrire au  
Club de Bicycles de Saint-Henri qu'il est  
impossible de faire réduction sur la taxe

Résolus et adopté que le Greffier soit  
autorisé de décrire à la North Street  
Ry. leur demandant avis quelle est à quelle  
sessions en place convenable pour le  
travail sur la rue (North Street). D'après

Le Greffier est autorisé de décrire aux  
électeurs qu'il y a des stations sur  
la rue du Grand-Tour à la station -  
Saint-Henri, à l'endroit indiqué par  
le Conseil, et qu'il y ait une arche



Mossey qui est à la commission de la voirie  
à qui de droit, de laisser la place  
actuelle -

Le Greffier est autorisé de verser aux Com-  
pagnies de tramways que le Conseil a autorisées  
la délégation des Compagnies à une  
assemblée de Comité le 6  
Mai -

Le compte de M. Marcotte & Fils au  
montant de \$ 456 pour frais de  
publication de la notice de la Compagnie  
est adopté et le Greffier est autorisé de  
payer.

Le Greffier est autorisé de refuser les  
requêtes de la rue Beauvoir de  
mandater une lampe électrique que  
le Budget ne peut permettre cette  
dépense,

et la source est levée

L. N. Senecal *Mayor*  
Greffier & Fils. *Mayor*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7628

Comite Général  
"Club de Bicycles"  
"Charettes de place"  
"Delegation des Commissaires"  
2/5/98



P23/E2,154

1050

P23/E2,154

Commissaires d'Ecole  
POUR LA  
MUNICIPALITE SCOLAIRE  
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 2 Mai 1898.

M. Senechal Greffier  
de la Cité de St. Henri.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Messieurs les Commissaires d'Écoles de St. Henri ont nommé à leur assemblée du 27 Avril dernier, M. M. Rivé, R. M. Picard et Frs St. Germain comme délégués pour rencontrer M. M. les Membres du Conseil Municipal afin de s'entendre sur la manière de procéder pour l'appropriation du Collège St. Henri; Messieurs les délégués désirent assister à la prochaine réunion du Conseil. Veuillez informer qui de droit.



Notre dévoué  
G. Daigneau.

Sec. Trés.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7629

Commissaires d'École

re expropriation du  
Collège St. Henri -

2/5/98



P23/E2,154

1057

P23/E2,154

Alona Saw Mills



1158  
P.O. BOX 1158

Montreal May 3<sup>rd</sup> 1898

To the Corp<sup>n</sup> of St-Henri  
Genl<sup>l</sup>

I beg to tender for  
sidewalk plank for this season  
as follows -

3" x 11" 8 ft to 16 ft long - White Pine,  
sound on both sides - del<sup>d</sup> -  
as required - at \$27<sup>75</sup>/<sub>100</sub> pr  
ft ft, face measure -

4" x 4" Tamarac 16 ft long at 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub>¢  
per lineal foot, delivered,

Quartered tamarac } for putting under  
usual size  
sidewalks, 16 to 25 ft long, at  
(27<sup>75</sup>/<sub>100</sub>) 2<sup>5</sup>/<sub>8</sub>¢ per lineal foot, delivered.

Yours truly

A. Ward  
pr A. Pearson.

I will furnish 3 x 11 - 8 to 16 ft White Pine  
plank sound on one side for \$28<sup>25</sup>/<sub>100</sub> pr ft ft face  
- delivered -

P23/E2,154

1 0 3 0

*[Faint, illegible handwritten text on lined paper]*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7630

J. K. Ward

Submission pour  
bois a Trotton.

3/5/98



P23/E2,154

1574

P23/E2,154

PRIMEAU, CODERRE & LABINE,

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.

LOUIS CODERRE, LL. B.

GUSTAVE LABINE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRES 30-33

107, ST-JACQUES, PLACE D'ARMES

Montréal, 3 mai 1898

Au maire et aux échevins de la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

Re: La cité de Saint-Henri,

VS.

John L. Brodie & al.

Veillez trouver ci-inclus le mémoire de frais de messieurs Cross & Bernard, avocats des indemnitaires, et autorisez le greffier à en faire le paiement. Dans cette cause le conseil sait qu'ordre m'a été donné de discontinuer les procédures en expropriation. C'est ce que j'ai fait. Les dépens sont naturellement contre la cité.

Votre bien dévoué.

*Louis Coderre*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7631

Louis Coderre  
re. La Cité St Henri  
vs.

J. L. Brodie & al  
3/5/98



P23/E2,154

1031

P23/E2,154

1 0 3 0

St Henri 3 Mai '98

A son honneur le  
maire et aux conseillers  
de la ville St Henri.

Je m'engage à  
fournir le madrier  
et traverse épinette rouge  
pour trottoir le ma-  
drier 3<sup>es</sup> Pin sain à raison  
de \$28<sup>25</sup> le mille pieds  
mesure de face et les  
traverses à raison de  
2<sup>04</sup> cent le pied courant le  
tout livré sur les rues  
de la ville St Henri  
à demande espérant



P23/E2,154

une réponse favorable.

Je demeure  
votre dévoué

Thomas Potvin.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7652

Thomas Potvin

Submission pour  
bois.

3/5/98



P23/E2,154

1035

P23/E2,154



**LA PIECE SUIVANTE**  
**EST UNE PHOTOCOPIE**  
**DE L'ORIGINAL DÉTRUIT**

P23/E2,154

Coleau & Durro, Mai 4, 1898.

MacDuff Lemieux & Co.  
Architectes  
Messieurs

Je propose de  
faire l'ouvrage en briques  
requies à l'érection d'une  
Station de Pompes à St.  
Henri pour le prix et  
somme de Un mille huit  
cents 00/100 piastres  
\$1800.00  
Tous etc



Le Secrétaire  
par Jos. St.onge

Reçu le 27 Mai 1898, Cheque  
d'un montant de \$1800.00 accompagné  
d'un mandat en chèque Jos. St.onge

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7633

Jos. Decarie fils  
Commission Station  
#2,  
4/5/98



P23/E2,154

1 0 3 3

P23/E2,154

T. PREFONTAINE

H. BOURGOUIN

# T. PREFONTAINE & CIE.

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

BUREAU: COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, - - - STE. CUNEGONDE.

Clos à bois: Le long du Canal Lachine, des Deux cotés

Telephone Bell 8141

Montreal, 4 Mai 1898

Monsieur le Président du Comité des Chemins  
de la Ville de St. Henri de Montreal

Monsieur  
Nous vous remercions de nous  
fournir les bois suivants et tout le bois sur les lieux à  
demande comme ci-dessous, savoir:  
Madriers en pin pour trottoirs 3x11 longueur tel que  
requis à raison de 2<sup>me</sup> qualité \$27.<sup>75</sup>  
Même bois 1<sup>re</sup> " 31.<sup>00</sup>  
Epave rouge de 4x4 longueur à demande à raison  
de 2/2<sup>e</sup> le pied courant

Respectueusement  
T. Prefontaine & Cie



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7634

J. Prefontaine & Co  
soumission pour  
bois - 4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

# Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157.

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 4 1898.

Messieurs le maire et messieurs les  
échevins.

J'ai le honneur de  
vous demander le paiement des comptes  
ci-dessous. Dans une cause de  
Lefebvre vs. La cité de Saint. Henri,  
d'j à deux ans, j'ai passé trois  
jours en cour où j'avais été appelé  
par messieurs Mc Gillivray vs. au  
nom de la cité. j'ai été obligé  
de mettre un homme à ma place  
que j'ai payé de ma poche.  
Messieurs Mc Gillivray font la source  
vrière à ma demande de paiement  
de la somme de \$400 je vous  
serais bien obligé si vous pouviez  
prendre cette affaire en sérieux consi-  
dération.

Très bien  
Alfred Normandin



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7635

Alfred Normandin  
re Lefebvre  
La Cité  
4/5/98



P23/E2,154

1033

P23/E2,154

A son honneur le Maire  
ET

M. M. les Echevins de la Cite St Henri

Messieurs

Nous soussignés demandons  
humblement a votre Conseil de bien  
vouloir prendre les mesures nécessaires  
pour obliger la Cie des chars urbain  
de placer sa voie d'évitement (switch)  
au milieu de la rue en face de nos  
magasins attendu qu'il n'y a pas l'espace  
nécessaire pour laisser stationner une voiture  
et que cela est très préjudiciable a notre  
commerce. En ce faisant vous  
obligeriez beaucoup Nos humbles pétitionnaires,

C. M. Barrière

J. J. D'Amboise



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7636

*C. M. Barriere &  
J. J. O. Neil.  
se plaignent de la M.S.P.*

*4/5/98*



P23/E2,154

P23/E2,154

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

Province de Québec.

District de *Montreal*

NOUS, soussignés, électeurs municipaux, étant ou faisant affaires dans la

Division électorale de *Hocheulaga*, certifions par les présentes que *Walter Armstrong, locataire* au no 3616 Rue Notre Dame, a demandé la licence no 15

de *L'Hotel des Henri* dans le comté de *Hocheulaga* qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans la dite Division électorale de votation No. \_\_\_\_\_ est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, et d'une bonne réputation; qu'il est qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi

DONNÉ sous nos sceaux, le \_\_\_\_\_ jour de *Février* 1898

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

|                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| <i>Levinière Levesque</i>        | 3606 Notre Dame      |
| <i>L. J. Pheasants</i>           | 3598 " "             |
| <i>J. P. Fleury</i>              | 3628 " "             |
| <i>Archevêque</i>                | 3638 Notre Dame      |
| <i>Nap. Doyard</i>               | " "                  |
| <i>Chas. Thivierge</i>           | 3604 Notre Dame      |
| <i>Chas. Lafleur</i>             | 158 1/2 St Ferdinand |
| <i>Pierre Thivierge</i>          | 3600 Notre Dame      |
| <i>St. Leger</i>                 | 155 St Philippe      |
| <i>St. Leger</i>                 | 147 St Ferdinand     |
| <i>Dame Ste. J. B. Lallouche</i> | 157 St Philippe      |
| <i>Arthur Thivierge</i>          | 3683 Notre Dame      |
| <i>Mme. Bustin</i>               | 3640 " "             |
| <i>P. Lemaire</i>                | 3586 " "             |
| <i>St. Leger</i>                 | 3610 N. Dame         |
| <i>Adolphe Cuy</i>               | 130 St Ferdinand     |
| <i>Adolphe Cuy</i>               | 3640 Notre Dame      |
| <i>Sony Mallett</i>              | 99 St Ferdinand      |
| <i>St. Leger</i>                 | 3628 Notre Dame      |
| <i>Ally G. G. G.</i>             | 160 St Ferdinand     |
| <i>St. Leger</i>                 | 3630 Notre Dame      |
| <i>St. Leger</i>                 | 3637 St Ferdinand    |
| <i>St. Leger</i>                 | 3632 Notre Dame      |
| <i>St. Leger</i>                 | 3642 " "             |

*Refusé*  
No 18 Mars 1898

LICENCE D'HOTEL.

DIVISION ELECTORALE DE

*Hocheulaga*

REQUETE DE

*Walter Armstrong*  
*Notre Dame*  
*Archevêque*

*Deposé le*  
*4/5/98*  
*St. Leger*

P23/E2,154

| NOMS ET SIGNATURES.  | RÉSIDENCES            |
|----------------------|-----------------------|
| Napoleon Dubuc       | 3608 Notre Dame       |
| Felix Lavigne        | 158 St. Ferdinand     |
| M. Archambeault      | 97 St. Ferdinand      |
| A. Archambeault      | 137 St. Ferdinand     |
| Clouis Rolland       | 157 St. Ferdinand     |
| Joseph Trépan        | 140 St. Ferdinand     |
| Edouard Ritches      | 132 " "               |
| J. Desjardins        | 3596 Notre Dame       |
| J. Charlebois        | 3580, rue St. Louis   |
| Alphonse Leduc       | 108 1/2 St. Ferdinand |
| Robert Racette       | 3630 Notre Dame       |
| H. N. Gougeon        | 3640 Notre Dame       |
| E. Hardy             | 71 St. Ferdinand      |
| Edouard Labrecque    | 3584 Notre Dame       |
| Edouard Roy          | 3612 Notre Dame       |
| Camille Desjardins   | 100 St. Ferdinand     |
| Théophile Desjardins | 3624 Notre Dame       |
| A. Lord              | 3626 " "              |
| J. A. Drapeau        | 3640 Notre Dame       |
| J. B. Bismont        | 3672 " "              |
| J. Brochette         | 98 St. Ferdinand      |
| J. Lemire            | 110 St. Ferdinand     |
| J. Sabourin          | 69 St. Ferdinand      |

Je, soussigné, certifie sous serment que les signatures ci-dessus sont celles d'électeurs municipaux, résidant ou ayant leur place d'affaires dans la Division électorale de votation susdite.

Assermenté devant moi, à *St. Jean* le quatorzième jour de février 189*8* *Orila Chiccoing*  
*Apprehambault*  
 Juge de Paix.

Province de Québec, District de *Montreal*.  
 Je, *Matt Armstrong*, résidant dans le district électoral de *Montreal* de *Hochelaga* du district électoral de *Montreal* après serment prêté, déclare que je suis qualifié à tous égards suivant la loi, pour tenir un hôtel.

Assermenté devant moi, à *St. Jean* ce quatorzième jour de février 189*8* *Matt Armstrong*  
*Apprehambault*  
 Juge de Paix.

Province de Québec,  
 District de

Sachez tous par ces présentes que nous

de  
 et  
 du même lieu, nous sommes obligés envers Sa Majesté la Reine Victoria, ses Héritiers et Successeurs, pour une somme à titre de pénalité de SIX CENTS DOLLARS, en monnaie légale et courante du Canada, savoir: le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, le sus-nommé  
 pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, et le sus-nommé

pour la somme de DEUX CENTS DOLLARS, de la même monnaie légale et courante, pour le paiement fidèle et entier de laquelle nous nous obligeons tous et chacun de nous, nos hoirs, exécuteurs et ayant cause par ces présentes.

ATTENDU que le sus-nommé s'était obligé comme susdit, est sur le point d'obtenir une Licence pour tenir une maison ou lieu d'entretien public, pour détailler des Liqueurs Spiritueuses, la condition de cette obligation est que si pendant toute la période que cette Licence doit être en vigueur le sus-nommé

paie toutes les amendes et pénalités auxquelles il pourr être condamné pour tout délit ou infraction à la Loi des Licences de Québec, de 1878, ses amendements, relativement aux maisons d'entretien public, et en accompli et observe toutes les dispositions et se conforme à tous les règles et règlements qui sont ou pourront être établis à cet égard par l'autorité compétente, alors la présente obligation sera nulle, et de nulle valeur, autrement elle conservera sa pleine validité, force et effet.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé aux présentes nos Seings et Sceaux, ce jour de 189

Assermenté, signé, scellé et délivré en présence de

(L.S.)  
 (L.S.)  
 (L.S.)

Conseiller.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7637

Walter Armstrong

Demande de Licence  
d'Auberge -

4/5/98

P23/E2,154

P23/E2,154

*Call's Address Montreal*

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell.

*R. L. McGibbon 26.  
The Chase Casgrain 26. M.P.  
Percy C. Ryan.  
Victor E. Mitchell.  
Edouard Serveyer.*

*Canada Life Building.*  
Montreal, May 4th, 1898.

The Town Clerk

St. Henry,

Montreal.

Dear Sir,

We have written you several times in reference to the nuisance caused to our client Mrs. Brodie, by reason of a cab-stand in front of her property in St. Henry, but we have not had any reply.

We shall be glad to know whether you propose to take steps to remove the cab-stand to some other locality. Our client is suffering considerable annoyance and has difficulty in renting her property; and we shall be glad to hear from you within the next day or two.

Yours truly,

McGIBBON, CASGRAIN, RYAN & MITCHELL.

*Reçu le 5  
Mai 1898  
Réponse le 5-98  
Question réglée avant  
reception de la présente*



P23/E2,154

CABLE ADDRESS:—"MONTGIBB."

McGIBBON, CASGRAIN, RYAN & MITCHELL,

ADVOCATES, BARRISTERS, &c.

CANADA LIFE BUILDING,

MONTREAL. 9th April 1898.

R. D. McGIBBON, Q.C.  
TH. CHASE-CASGRAIN, Q.C., M.P.  
PERCY C. RYAN.  
VICTOR E. MITCHELL.  
EDOUARD SURVEYER.

C.

The Town Clerk,

St. Henry, Que.

Dear Sir,

We beg to call attention to our letter of the 2nd March, 1898, sent you on behalf of our client, Mrs. Brodie, in reference to the cabstand in front of her houses.

We will be glad to have a reply to this letter as soon as possible.

Yours very truly,

*McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell*

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7638

Mc Giblin Casgrain & al.  
Lettres, au nom de Dame  
Vve. Brodie, res. Charveton  
4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

Montreal 6 Mars 1898

M.M. le Maire et le Echevin, de la Cité de St. Henri  
St. Henri.

Messieurs

Re Expatriation O'Neil

En cette affaire, vous avez bien offert  
\$470<sup>00</sup>/<sub>100</sub> à James O'Neil comme indemnité  
personnelle. M. O'Neil ayant accepté  
l'offre, cette somme lui est maintenant  
due.

Neuillez donc avoir l'obligeance de  
lui envoyer votre cheque pour le mou-  
tant et obliger.

Votre humble serviteur  
Adolphe Bazin  
avocat.



**CITE DE ST.-HENRI.**

Archive No **7639**

*Adolphe Bazin  
re expropriation O'Neil.  
6/5/98*



**P23/E2, 154**

1 0 3 7

P23/E2,154

St Henri, + Mai 6/97

St La Cité de St Henri  
St Henri

Messieurs

Je soussigné m'engage  
de vous faire la Station des feu de  
St Elisabeth d'après les plans et devis  
pour la Charpente & menuiserie pour la  
somme de vingt-deux cents quatre-vingt  
dix-huit 2298<sup>00</sup>

cheque a moi  
versé ce 12 mai 98  
Arthur Myre  
Arthur Myre 177 Beaudoin  
St Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7640

Arthur Myre

Soumission re Station  
# 2.

6/5/97



P23/E2,154

1070

P23/E2,154

J. D. MAJOR

J. P. MAJOR

TELEGRAM'S "MAJOR"  
A.B.C. CODE USED.



# MAJOR BROS & CO

MANUFACTURERS & IMPORTERS OF ROOFING MATERIALS  
66 COMMON ST. NEXT TO BLACKS BRIDGE.  
21 WELLINGTON.

Montreal, Mai 6 1898

Mrs Macduff & Lemieux.  
Cité.

Messieurs, - Nous proposons de faire  
la couverture de la Station de pompe  
St Elizabeth suivant les spécifications  
pour la somme de (\$840) Quatre Vingt  
Quatre dollars, vous trouverez notre chèque  
accepté pour (\$840) et avec 10% de dépôt  
sur le montant de la soumission

Très très oblige serviteur  
Major Frères Cie

Reçu le chèque mentionné ci-  
dessus le 11 Mai 1898

Major Frères Cie  
W. Smith



CITE DE ST.-HENRI

Archive No 7641

Majou & Frere  
Soumission pour cou-  
verture Station No 2.  
- Recu pour remise de cheque  
6/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

TELEPHONE BELL 8153.

TEL. DES MARCHANDS 1270.

# Bureau de Sante de la Cite de St.-Henri.

HOTEL-DE-VILLE

1988 Rue St. Jacques

GEORGE NICHOLSON, PRESIDENT.  
E. GUAY, MAIRE. WILBROD LABRECHE, ECHEVIN.  
S. D. VALLIERES, ECHEVIN ET N. F. BEDARD.  
J. LANGTOT, M. D. MEDICIN OFFICIER DE SANTE.  
L. N. SENECAI, SECRETAIRE.  
W. BRISSETTE, INSPECTEUR SANITAIRE

St.-Henri, 6 Mai 1898

A Messieurs le Maire  
et à Messieurs les Echevins de la  
Cite de St-Henri

Messieurs,

Comme les années passées lesquelles  
sont encore l'objet de bien des miseres - Les locataires  
qui sont partis ont laissés en tres mauvais ordre et  
personne ne se soucie de les nettoyer. Nous avons  
notifié les intéressés, locataires et Propriétaires, et jus-  
qu'à présent très peu de chose a été fait. Je crois  
sans vouloir dicter la conduite de votre honorable  
Conseil sur ce point, qu'il serait peut-être avantageux pour  
la santé publique de notre cité, de faire un arran-  
gement avec le vidangeur par lequel, moyennant  
faible rémunération il se chargerait d'un  
nettoyage. Quant au reste de l'année  
les habitants auront à se bien comporter et tenir  
leurs propriétés bien propres. J'ai l'honneur d'être  
votre obéissant serviteur  
J. Lavoieat M.D.  
Officier de Santé



répondre au No. qui précède  
contre les impubliés

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7642

*M. J. Lanctot -  
se plaint de l'état  
des ruelles.*

*6/5/98*



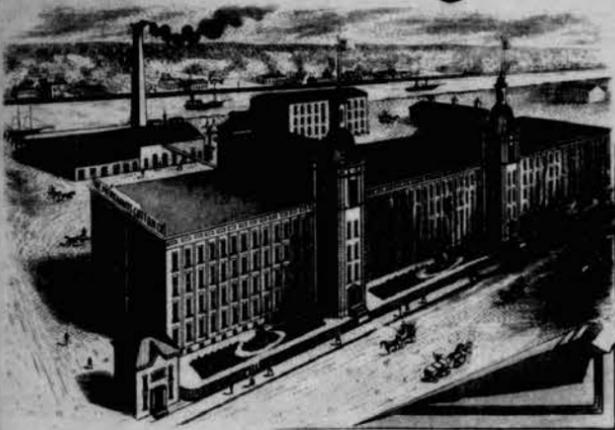
P23/E2,154

P23/E2,154

A. AYER, PRESIDENT.

W.G. CHENEY, SECY. TREAS.

A. HAWKSWORTH, SUPT.



**THE MERCHANTS**  
**Cotton**  
**Company**  
MANUFACTURERS OF  
BLEACHED & GREY COTTONS;  
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.

ALL CORRESPONDENCE RELATING TO ORDERS, TO BE ADDRESSED TO SELLING DEPARTMENT 43 ST. SACRAMENT ST.

Montreal May 6<sup>th</sup> 1898

M. Mercat. Esq.  
Secy. Treas. City of St. Henri.

Sir,  
I have to acknowledge the receipt of your esteemed communication of the 5<sup>th</sup> inst., enclosing copy of resolution passed by the Council of the City of St. Henri, relating to the laying of a pipe along St. Antoine St. between the street & the Little River St. Trench for which permission we are obliged

Yours truly,  
Wm. G. Cheney  
Secy. Treas.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7643

*Merchants Cotton Coy.*  
*(No. 9. Cheembay)*

*re pose d'un tuyau*  
*sur la rue St Ambroi-*  
*se -*

*6/5/98*



P23/E2,154

P23/E2,154

DR E. PERSILLIER-LACHAPELLE, *Président.*  
DR ELIÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



Montreal, le 7 mai 1948.

Messieurs,  
Aux Autorités municipales et sanitaires de St-Henri.

Messieurs:

Le Conseil constate

avec regret que le nombre de dépotoirs va toujours croissant dans Mont-  
-real et dans les municipalités qui l'entourent, et cela, au grand dé-  
-triment de la santé publique, vu qu'après tout, ce n'est qu'un dépla-  
-cement plus ou moins grand d'ordures qui, en définitive, restent dans  
le voisinage ~~immédiat~~ des habitations.

Il ne faut oublier non plus que ces dépotoirs se trouvent nécessairement  
dans des endroits, lesquels, ~~la ville~~ augmentant, seront concédés en  
lots à bâtir, c'est d'ailleurs ce qui est déjà arrivé, car même à l'heure  
qui il est plusieurs quartiers nouveaux sont bâtis entièrement sur  
des terrains ainsi comblés, et qui sont ni plus ni moins que de mau-  
-vais cimetières dans lesquels la décomposition est énormément lente.

D'après les informations que nous avons, un quartier de ville

P23/E2,154

DR E. PERSILLIER-LACHAFELLE, *Président.*  
DR ELZÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



de St-Henri aurait été ainsi pollué avant d'être concédé en lots à bâtir, et comme conséquence inévitable, la santé publique dans cet endroit accuserait une déchéance bien marquée si on fait la comparaison avec celle des autres quartiers de la municipalité.

Le seul moyen de remédier à la situation que nous venons d'exposer, c'est d'adopter la seule manière hygiénique de disposer des déchets et vidanges qui soit reconnue comme pratique: l'incinération, et c'est cette question importante pour votre ville que le Conseil désire porter à votre attention aujourd'hui.

Comme après Montréal, St-Henri est la ville la plus importante que nous ayons dans cette partie de la province, nous espérons qu'elle prendra l'initiative d'un mouvement qui, s'il est suivi par St-Cunégonde et Westmount, comme nous le prévoyons, conservera au sol, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos villes, la pureté qui est si désirable au point de vue hygiénique.

Je suis le honneur de être votre dévoué

serviteur.

Geant elletier  
Secrétaire



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7644

Conseil d'Hygiène  
Provinciale  
re depotoirs.

7/5/98



P23/E2,154



## Union Saint-Joseph de Saint-Henri.

St.-Henri, 9 mai 1898

Monsieur le Maire  
et Messieurs les échevins de  
la Cité de St-Henri,

Messieurs,

Vous êtes respectueusement  
invités à vous joindre à l'Union  
St-Joseph de St-Henri afin de  
rehausser l'éclat de sa procession  
qui aura lieu dimanche, le 10 mai,  
courant, laquelle partira de l'Hotel  
de ville de St-Henri à 8 1/2 heures a. m.  
pour se rendre à l'Eglise St Paul,  
ou une messe solennelle sera chantée.

Après Messieurs mes salutations  
très sincères.

Alphonse Baudoin  
Sec. Cor.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7645

Union St Joseph  
St. Henri (St. Beaudoin)  
invite le Conseil a  
assister a sa fete -  
9/5/98



P23/E2,154

1043

P23/E2,154

NO. 1869 RUE ST. JACQUES,

St. Henri, Mai 4

1898

M. M. Maudryff & Lemieux architectes

Acheté de **JOSEPH A. GIROUX,**

**FERBLANTIER ET PLOMBIER,**

POSEUR D'APPAREILS A GAZ et a EAU CHAUDE,

Couvreur en Ferblanc, Tole Galvanisee, Ardoise et Gravois,

MANUFACTURIER DE CORNICHES EN TOLE GALVANISEE.



Messieurs

Je soussigné propose de faire les ouvrages  
de couvertures pour la station de feu devant  
être érigé coin des rues Notre Dame et St. Elizabeth  
pour le compte de la corporation de St. Henri  
le tout fait suivant les plans et spécifications  
pour la somme de six cents trente une piastres

f. a. Giroux \$631 00

Je propose de faire tout les ouvrages de  
plomberie pour la même bâtisse pour la  
somme de trois cents quatre vingt-Deux  
neuf.

f. a. Giroux \$399 00

Je propose de Poser le système de chauffage  
pour la même bâtisse pour la somme  
de cinq-cents. Soixants cinq

f. a. Giroux \$565.00

clouement en tout le montant de  
quinze cents quatre vingt quinze piastres

\$1695 00

f. a. Giroux  
Paiement mon cheque  
f. a. Giroux



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7645<sup>a</sup>

Jos. A. Giroux  
soumission pour plom-  
bage Station # 2.  
4/5/98



P23/E2,154

1 0 7 2 A

P23/E2,154



To the Honorable Mayor  
of St Henri P Q  
Canada

Dear sir : Some business gentlemen - friends of mine -have decided to begin the manufacture of boots and shoes in the Province of Quebec, and have started a stock company, to be capitalized at seventy-five thousand dollars. Within a year from the time they begin manufacturing, they will employ from one hundred to one hundred and fifty hands, and the pay roll will be at the rate of fifty thousand, to seventy-five thousand dollars, a year.

The necessary floor space for our proposed enterprise will be some 20,000 square feet, in the shape of a building 100 feet long, by 40 feet wide, four stories, with basement. This is the usual shape of a modern factory, in the United States.

As yet, we have not decided upon a location, and we have heard that your town is desirous of securing such industries.

We should be pleased to have you write us what inducements your town will offer such a new business, and your prompt attention, with particulars, will be appreciated.

Yours very truly  
J S Holt & Co

Dictated by J S Holt



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7645<sup>B</sup>

J. S. Holt. & Co.  
re demande d'avant-  
tages. 4/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154



mai 9. 1898

M. M. le Maire & Echevins de St. Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre  
que j'ai acheté le lot de terrain portant  
le no officiel (941) au cadastre rue Albert  
St. Henri. j'ai (120) intention de bâtir aus-  
sitôt. a L'Hotel de ville on a pas pu  
me délivrer un permis de bâtir vu que  
une ligne Boni et Homologué pour l'elar-  
gissement de la rue était projeté, d'après  
les rapports de l'ingenieur civil qui est venu  
me donner l'enlignement de la rue. Cette  
Elargissement de la rue prend 15 pied en front  
sur mon terrain qui me met dans l'impos-  
sibilité de bâtir -

Messieurs pour cette raison que  
je suis dans l'impossibilité de bâtir veuillez  
me faire connaître vos intentions au plutôt  
pour que je souffre le moins de retard

votre Obeissant Serviteur

Magloire Charbonneau

182 rue Coursol  
St. Cunegonde



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7646

Magloire Charbonneau

demande les vues du  
conseil sur son ex-  
propriation.

9/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

St-Henri 4 Juin 1898

A son honneur le Maire  
Et MM les echevins de la  
Cité de St-Henri

Messieurs

L'association St-Jean-Baptiste section  
St-Henri et St-Elizabeth donnera la

fête nationale le 26 Juin courant par

une grande procession qui partira  
du parc Jacques Cartier coin des rues  
St-Antoine et Agnes @ 8 hrs a.m. précises

espère que nous voudrez bien relever

l'éclat de cette belle fête par votre  
présence et celle de nos officiers

et profit de cette première occasion  
pour remercier le conseil de l'encou-

rage ment qu'il a bien voulu lui  
accorder

Respectueusement  
à vous



William Bissette secrétaire

P23/E2,154

1041  
St-Henri 10 Mai 1898

Mon honneur le Maire  
et à MM les échevins de la cité de St-Henri

Messieurs

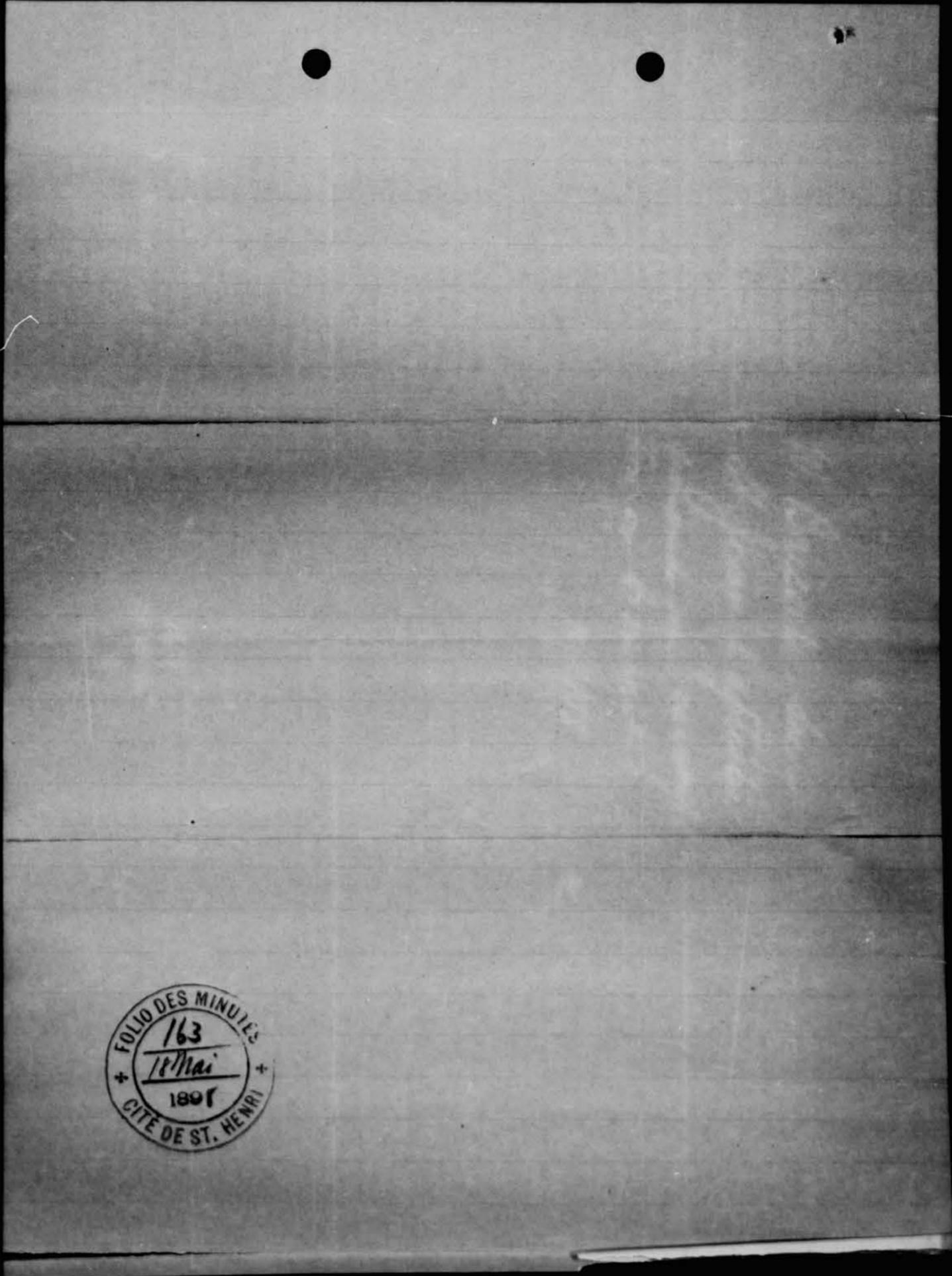
J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une  
résolution passée à l'assemblée des officiers  
de l'association St-Jean Baptiste section St-Henri  
en date du 8 courant qui se lit comme suit  
savoir

Considérant que cette année la fête nationale  
du 24 Juin a été célébrée avec éclat que toutes  
les sections doivent prendre part à la démonstration  
que d'habitude le conseil de ville de la cité vient  
en aide à l'association il est résolu que le  
secrétaire reçoive instruction d'écrire au dit conseil  
de ville lui demandant de vouloir bien faire comme  
par le passé et nous permettre de faire bonne  
figure, le priant d'avance d'accepter nos remer-  
ciements pour le concours qu'il pourrait bien nous  
accorder adopté à l'unanimité

Mon Buisette secrétaire

1 0 7 1

P23/E2,154



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7647

W. Brissette Sec-  
St. Jean Baptiste.  
demande une souscrip-  
tion au Conseil.

10/5/98



P23/E2,154

Montréal, 22 mai, 1898.

Évaluation des dommages causés par  
 l'expropriation partielle d'une pro-  
 priété située rue St Jacques à  
 St Henri entre les rues St-  
 Ferdinand & St Pierre à St Henri.  
 Cette propriété comprend un  
 magasin & une autre construction  
 contenant un logement privé avec  
 cuisine d'extension &c, Clôtures &c.

Valeurs des Constructions 1465 75

Pds. de Terrain en pd. 100

Retraitement du terrain, au  
 pied courant, pour dom-  
 mages causés dans la recou-  
 @ \$100.00



Valeurs de loyer, magasin et logement 300 00

Facteur des Effets 28 00

Pour pas & de marches 100 00

Je soussigné soussigné a accepté comme règlement  
 final de mon expropriation les montants plus  
 haut spécifiés.

J. L. Christian

1903 75

P23/E2,154

Montréal 10 Mai 1898

Evaluation détaillée de la Propriété  
 Christmas Rue St Jacques a  
 St Henri

Macduff & Henrius Arch.  
 2310 Notre Dame  
 Montréal

|                  |  |                 |       |
|------------------|--|-----------------|-------|
| 140              | Verges Cubiques à Excavation   | 40              | 5600  |
| 9                | Feuilles de tuyau en gris 6" de diam.  | 75              | 675   |
| 2                | Reoudes - - -  | 1 <sup>00</sup> | 200   |
| 1                | Connexion de la maison au canal de la rue 7 feuilles   | 2 <sup>50</sup> | 1750  |
| 1                | Tuyau en gris servant pour la cave   |                 | 200   |
| 37               | Poteaux en cidre pour cave   | 60              | 2220  |
| 339              | Pds crt de lambourdes  | 12              | 4068  |
| 24 <sup>03</sup> | Carriés de Madrier de 3" en pin pour le carri de la bâtisse                                    | 06              | 14418 |
| 24 <sup>03</sup> | " de Planches B & C de 1"  | 03              | 7209  |
| 1                | Poutre en bois 24.0 de long.   | 16              | 384   |
| 5                | Colonnes de 11.0 de 6" x 8" Blanches + champrenies avec chapiteaux en menuiserie se complètes. | 2 <sup>50</sup> | 1250  |
| 5                | Solives de 24.0 de 8" x 8" Blanches avec baguettes sur angle                                   |                 |       |
|                  |  | 120 pd ct.      | 13    |
| 9                | Solives de plaf de 18.0 a 6.0 de longueur  | 108 pd crt      | 540   |
| 3                | Soliveaux de plafond de 12.0   | 5               | 180   |
| 36               | Pds crt de chevrons  | 5               | 180   |
|                  |  |                 | 40434 |

P23/E2,154

|                  |   | - 2 - Mantant Rapp. |       |
|------------------|---|---------------------|-------|
| 6                | Chevrons de 6.0 à 30.0 de longueur 108  | 6 <sup>4</sup>      | 648   |
| 4                | Ferme de 24.0 x 11" avec arbelétriers de 6" x 3" entrants en même bois  | 5 <sup>00</sup>     | 3500  |
| 17 <sup>44</sup> | Carris de Plancher celui du haut est laquette   | 6 <sup>4</sup>      | 109   |
| 9                | Pds est de division en colonnages   | 15                  | 135   |
| 72               | " " " de 8.3 en planches de 1/4" d'épaisseur # Bré  | 35                  | 2420  |
| 38               | " " " de 7.0  | 30                  | 1140  |
| 17 <sup>08</sup> | Carris de Couverture  | 4                   | 6832  |
| 6 <sup>64</sup>  | " " lambrissage 1" Bré  | 5                   | 3320  |
| 17 <sup>28</sup> | " " foulures  | 1 <sup>4</sup>      | 1798  |
| 1                | Escalier 12 marches   | 1 <sup>00</sup>     | 1200  |
| 1                | " " de cave   |                     | 300   |
| 1                | Balustrade  |                     | 100   |
| 1                | Garde robe sous escalier garni de tablettes 2 portes etc  |                     | 800   |
| 1                | Dessus d'Érie   |                     | 100   |
| 1                | Support -   |                     | 100   |
| 3                | Pds est de Portemanteau avec 3 crochets   |                     | 25    |
| 35               | Pds est de Fixture comprenant 4 tablettes, corniche en moulures etc 1 <sup>00</sup>   |                     | 3500  |
| 7                | " " " " " avec 1 tablette etc   |                     | 350   |
| 1                | Comptoir de 14.0 x 2.3 avec pilastres, modillons, panneaux moulurés, tablettes, dessus en bois de 2" de complet 1 <sup>50</sup> |                     | 2100  |
|                  |   |                     | 79702 |

P23/E2,154

- 3 -

● Montant Rapporte ●

|    |  |                  |       |
|----|--|------------------|-------|
| 23 | Ides crt de Cloture 7.0 de hauteur<br>comprenant porte de cour, + porte<br>premier planches decoupees et<br>complete                                   | 60 <sup>th</sup> | 13 80 |
|    | Portes de chambre et   |                  |       |
| 1  | Encadrement 6.7 x 4.5 cham-<br>braule et   |                  | 4 00  |
| 1  | " " 6.0 x 3.0  |                  | 3 00  |
| 4  | Portes de chambre de 6.0 x 2.10<br>sur tris de 1 3/4 4 panneaux<br>moulures, chambrails moulures<br>de 6" x 1/2" socles et                             | 7 <sup>th</sup>  | 28 00 |
| 1  | Porte d'arche 4 vantaux 6.10 x 8.6<br>- 1/2 d'epaisseur chambrails et  |                  | 18 00 |
| 1  | Porte semblable aux portes de cham-<br>bre 1/2" d'epaisseur, moins chambrails  |                  | 4 00  |
| 1  | Porte dormant sur extenseur sembla-<br>ble aux portes de chambre, lanche<br>verrou chambrails et   |                  | 8 00  |
| 1  | Garde robe supportant cheminée<br>de l'extenseur avec porte sembla-<br>ble aux portes de chambre, 4 tablettes<br>et complet                            |                  | 15 00 |
| 1  | Porte vitree, extenseur, avec vitrail<br>au haut   |                  | 10 00 |
| 1  | Cabane 9.6 x 3.6 servant de tambour<br>sur tris de 1" Bte sur colonnages blancs<br>de 3x3 + 3x2 comprenant deux<br>portes a 4 panneaux + deux carreaux |                  |       |

900 82

P23/E2,154

|     |   |  |           |         |
|-----|---|--|-----------|---------|
|     | 4 | Montant Rap  | 900       | 82      |
|     |   | de 2.0 x 2.3, converti en  |           |         |
|     |   | bardeau &c   | 3000      |         |
| 2   |   | Portes en planches   | 100       | 200     |
| 1   |   | " en deux vantaux 7.0 x 4.6                                      |           |         |
|     |   | - 2' vitrail au haut &c  | 1500      |         |
| 1   |   | - de devant a 4 panneaux   |           |         |
|     |   | & complete   | 800       |         |
| 1   |   | - - - - - derriere vitree &c                                     | 600       |         |
| 1   |   | Vitrine de Magasin de 9.0 x 3.0                                  |           |         |
|     |   | avec ferrements, bois de 3" mou-                                 |           |         |
|     |   | luri avec chassis interieur,                                     |           |         |
|     |   | a l'anglais, en bois de 2" plan-                                 |           |         |
|     |   | cher &c complet.   | 200       | 1800    |
| 1   |   | - do - semblable   | 7 pds 200 | 1400    |
| 32  |   | Pds est de corniche au-dessus                                    |           |         |
|     |   | du magasin, en moulures avec                                     |           |         |
|     |   | modillons &c complete  | @ 75      | 2400    |
| 26  |   | Pds est de corniche unie en                                      |           |         |
|     |   | moulures   | " 40      | 1040    |
| 2   |   | Chassis dans les figures 3.0                                     |           |         |
|     |   | x 4.0 avec doubles & jalousies                                   | 500       | 1000    |
| 3   |   | Lucarnes avec chassis simples,                                   |           |         |
|     |   | doubles & jalousies  | 1000      | 3000    |
| 6   |   | Chassis canadiens de 4.8 x 3.0                                   |           |         |
|     |   | avec doubles jalousies, enca-<br>dentement exterieur &c complet. | 1000      | 6000    |
| 201 |   | pds est de galerie de 4.0 de largeur                             |           |         |
|     |   | avec balustrade poteaux avec caps.                               |           |         |
|     |   |  |           | 1128 22 |

|                  |  | - 5 - Mont Rapp  |  | 112 22                 |
|------------------|--|--|--|------------------------|
|                  |  | lattis dans un tout, dalle, da-  |  |                        |
|                  |  | lot se complete  |  | 2 <sup>50</sup> 6000   |
| 12 <sup>48</sup> |  | Caris de Couverture en Bardan  |  | 2 <sup>50</sup> 31 20  |
| 4 <sup>48</sup>  |  | - - - - - Gravois  |  | 4 <sup>00</sup> 17 92  |
| 12               |  | Pds crt de dalle en bois au 1 Morceau  |  | 15 1 80                |
| 10               |  | - - - - - d'abat - planches  |  | 10 1 00                |
| 228              |  | - - - - - planches de 10'  |  | 4 9 12                 |
| 239              |  | Verges Caries d'Enduits  |  | 20 47 80               |
| 33               |  | Pds crt de cheminie  |  | 10 <sup>00</sup> 33 00 |
| 3                |  | Trous dans les cheminies   |  | 25 75                  |
| 2                |  | Ecris complets avec robinets pour<br>eau froide, tuyau de renvoi & siphon<br>en plomb. |  | 10 <sup>00</sup> 20 00 |
| 40               |  | Pds crt de tuyau à l'eau   |  | 15 <sup>00</sup> 6 00  |
| 542              |  | Verges Caries de peinture a 2 cou-<br>ches pour l'interieur                            |  | 8 43 36                |
| 210              |  | Verges Caries de peinture pour l'ex-<br>terieur equivalent deux couches<br>en moyenne  |  | 9 18 90                |
| 379              |  | Pds caris de Diamant Star  |  | 7 26 53                |
| 128              |  | " " " Double "   |  | 12 15 36               |
| 241              |  | " " de cloture   |  | 40 4 80                |
|                  |  | 9.60   |  | 4 80                   |
|                  |  |  |  | 1465 76                |

quatorze cent sixante cinq Dollars  
& sixante deux centimes.



Évaluation par Quantité

Propriété J. J. Christman

French Copy

— Macduff & Lewis & Clark —  
— 2310 Notre Dame —  
— Montréal —

P23/E2,154

1 0 7 0

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7648

Macduff. + Lemieux  
Rapport re expropria-  
tion J. J. Christmas  
10/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
*Ingénieur Civil*  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montréal 10 Mai 1898.

L.N.Sénécal Ecr-  
Greffier de la Cité de  
St.Henri.

Cher Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez le 5 courant, accompagnée d'une résolution de votre Conseil datée du 4 du même mois, le tout concernant le mesurage de l'emprise à faire sur la propriété de Mr. Virgile Plamondon, (Banque Jacques Cartier) pour l'élargissement de la rue St.Jacques, je dois vous faire rapport comme suit, sur les recherches que je viens de terminer à ce sujet, savoir:

1o En 1892 alors qu'on procédait à l'arpentage de la Cité de St. Henri dans le but de confectionner un plan d'homologation, la bâtisse où se trouve aujourd'hui la banque était en construction, mais le perron et marches d'entrée en usage aujourd'hui et montrés au plan d'expropriation que vous avez en mains n'existaient pas. Ceci est en preuve dans mes carnets d'arpentage.

2o D'après toutes les recherches faites il n'apparaît pas que des lignes et niveaux aient été demandés et encore moins donnés au début de la construction de cet édifice ni plus tard.

3o Qu'en autant que ma mémoire me le permet, je crois avoir fait remarquer de vive voix à votre Conseil dans le temps, alors que ce perron en question était en construction, soit vers la fin de l'année 1892 ou en 1893, la position particulière qu'occupait ce perron

P23/E2,154

(2)

vis-à-vis de la ligne homologuée de la rue St. Jacques alors projetée seulement.

4o Que d'après les mesurages faits en vue de l'élargissement de la rue St.Jacques, il est évident que cette construction a été disposée, perron et marches compris, suivant les limites cadastrales de la propriété et cela au moins en front.

5o Qu'enfin le plan général homologué de la Cité de St.Henri n'a été en force qu'à partir du 22 Juin 1894.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



*J. Guillet-Vanier*  
Ingénieur Cité de St.Henri.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7649

J. Emile Vanier  
de propriete Virgile  
Plamondon  
10/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

*Montreal Street Railway Co.*

*Street Railway Chambers*

Office of  
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

*Montreal*, May 10, 1898.

L.N. Senecal, Esq.,

Clerk & Treasurer, CITY OF ST. HENRI,

S t . H e n r i , Q u e .

Dear Sir:-

I beg to acknowledge receipt of yours of the 5th inst, addressed to our Superintendent, Mr. McDonald, enclosing copy of extract from the minutes of your Council, with reference to this Company's tracks on St. James Street, and in reply would say that this matter shall be looked into.

Yours truly,

*Martin A. Wallis*

SECRETARY.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7650

Montreal  
Street Railway  
(MATHB.)

re ligne St Jacques  
10/5/98



P23/E2,154

Saint Henri Mai le 10 1898

A Mr.le Maire &  
M.M.les Echevins  
de la Cité de Saint Henri

Messieurs:-

Le Cercle Saint Henri qui croit avoir les sympathies de votre honorable Conseil a constaté avec surprise que certaines propriétés du Cercle ont été détruites lors du dernier Banquet en l'honneur de Mr.le Dr.Lanctot et aucune information n'a pu être obtenue sur le sujet qui occupe le Cercle et dont je vous donne les détails.Le Cercle Saint Henri avait dans la salle de l'Hotel-de-Ville des estrades ou plateformes servant d'élévation pour les sièges de la salle,ces plateformes ont été payées par le Cercle \$35.00 et autres considérations pouvant faire élever la somme a \$50.00 et ces mêmes estrades ont été utiles surtout aux Révérendes Soeurs de l'asile et pour autres représentations,le Cercle ne les ayant employées qu'une seule fois en 1897-mais il était convenu,vu l'apparence désagréable de cette ~~pile~~ pile de bois,de les enlever et le Cercle devait s'entendre pour sortir ce bois et le placer en un lieu moins apparent et nous avons vu que l'ouvrage a été fait mais pas de la manière qu'on le désirait,c'est que l'on a sorti les plateformes sur la toiture de l'écurie attenant a l'Hotel-de-Ville et on les a laisser tomber tout simplement d'une hauteur de 20 pieds sur le pont de la cour,ce qui a eu pour résultat de les briser toutes,et on est a se diviser les ruines du bois dans la cour de la station.Si ceci a été l'ordre du Conseil ou du Président de l'Hotel-de-Ville nous n'avons qu'à nous conformer sachant que compensation sera accordée et nous proposerions que cette somme de \$50.00 soit acceptée par le Cercle comme compensation,cette même somme a être payée en acompte à la Cité sur l'achat des 225 sièges a bascule achetés dernièrement par la Cité pour être revendus au Cercle .Autrement le Cercle se trou-

P23/E2,154

trouve a perdre complètement cette valeur ce qui serait regrettable vu que rien n'a été fait de part et d'autre qui puisse nous faire penser que les meilleurs termes ont cessé d'exister entre le Conseil de la Cité qui a aidé le Cercle et le Cercle qui a pour le Conseil l'estime et la haute considération qu'il s'est toujours efforcé de montrer dans toutes circonstances.

J'ai l'honneur d'être

Votre humble serviteur.



*J. A. D. Langas*  
Secrétaire C. St. Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7651

*Cercle St. Henri  
reclame des dommages  
pour bois d'estacades  
10/5/98*



P23/E2,154

1031

P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du... 5. Mai ..... 1898. que... l'alignement tel que figu-  
ré au plan homologué, a. été tracé le... 5. Mai.... sur le côté Nord  
..... de la rue... Albers.....  
devant la propriété de... M<sup>r</sup>. Lecharbonneau..... portant le nu-  
méro officiel... 941-120.....

~~Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.~~

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

**J. EMILE VANIER.**  
**Ingénieur Civil**  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

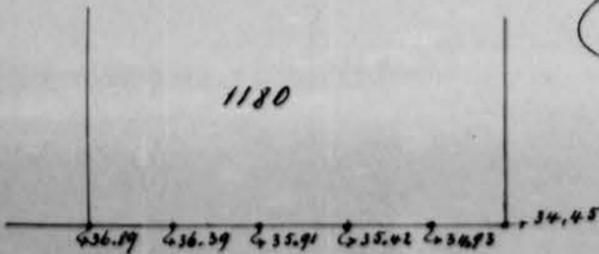
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du... 27. Avril.... 1898. que les alignement <sup>niveaux</sup> tels que figu-  
rés aux plans homologués, <sup>profils approuvés ont été donnés</sup>.... été tracé le 26. Avril.... sur le côté Nord  
..... de la rue. St. Jacques.....  
devant la propriété des Soeurs. de St. Anne..... portant le nu-  
méro officiel... 1180.....

~~Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.~~

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

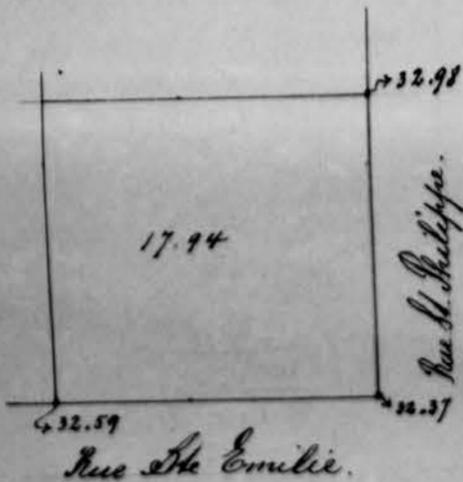
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du..26. Avril.....1898. que les alignements tels que figu-  
rés au plan homologué, ont été tracés le même jour. sur les cotés Nord  
et Ouest..... des.. rues.. St. Emilie. et St. Philippe.....  
devant la propriété de... M<sup>r</sup>. Leclair..... portant le nu-  
méro officiel... 1794.....

Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

**E. VANIER**  
**EMILE VANIER.**  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

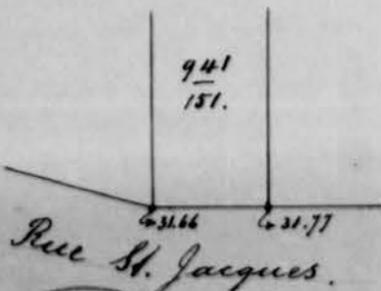
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du 16. Avril.....1898. que. l'alignement tel que figu-  
ré au plan homologué, .a. été tracé le. 16. Avril... sur le côté Sud  
..... de. la rue. St. Jacques.....  
devant la propriété de M<sup>rs</sup>. Bray, ci devant. Cooper.... portant le nu-  
méro officiel. 941-151.....

Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

**J. EMILE VANIER.**  
**Ingénieur  $\Delta$  Civil**  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

*Montreal, 11 Mai 1898*

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

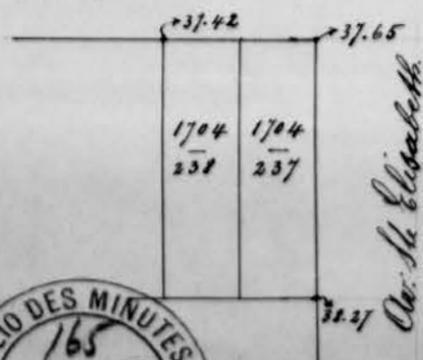
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du *14. Avril.....1898.* que *les* alignements tels que figurés au plan homologué, ont été tracés le *15. Avril...* sur les cotés *Sud et Ouest.....* des *rues Notre-Dame et St. Elisabeth....* devant la propriété de *la Cité de St. Henri.....* portant les numéros officiels *1704 - 237 et 238.*

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*Rue Notre Dame*



*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

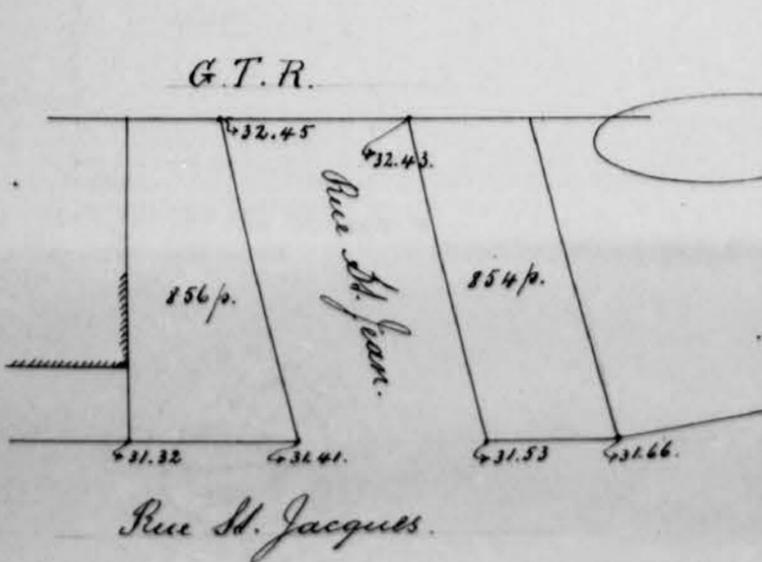
Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du 7. Avril.....1898. que les alignements tels que figu-  
rés au plan homologué, ont été tracé le 8. Avril..... sur le côté Est.  
et Ouest..... de la rue St. Jean et Sud de la rue St. Jacques..  
devant la propriété de M. M. Desjardins et H. Veveire..... portant les nu-  
méros officiels 254 et 256. (parties).

Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.



J. Emile Vanier  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

**J. EMILE VANIER.**  
**Ingénieur & Civil**  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

*Montreal, 11. Mai 1898*

**Mr. N. Sénécal**  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

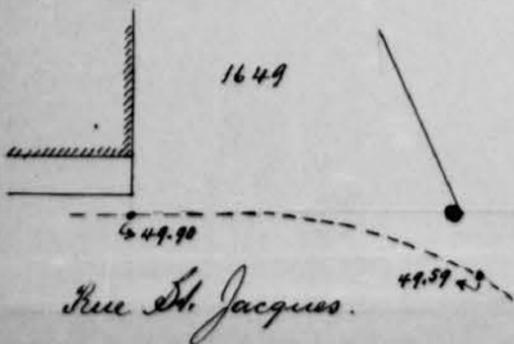
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du...*30. Mars.....1898.* que *l'*alignement tel que figuré au plan homologué, *a.* été tracé le *31. Mars....* sur le côté *Nord* ..... de *la* rue *St. Jacques* ..... devant la propriété de *M<sup>r</sup>. Deschamps* ..... portant le numéro officiel...*1649*.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

**J. EMILE VANIER.**  
**Ingénieur & Civil**  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

*Montreal, 11 Mai 1898*

**Mr. N. Sénécal**  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

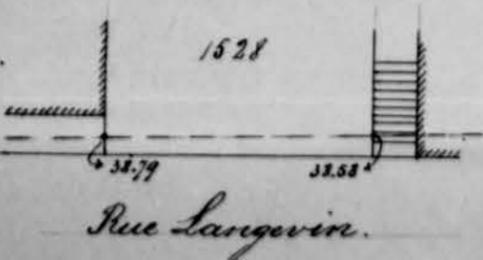
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du *31 Mars*.....1898. que *L'*alignement tel que figuré au plan homologué, a. été tracé le *31 Mars*... sur le côté *Nord*..... de *la* rue... *Languevin*..... devant la propriété de *M<sup>r</sup> Felix Clairoux*..... portant le numéro officiel *1528*.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 30 Mars.....1898. que les alignements tels que figurés au plan homologué, ont été tracés le même jour.. sur le côté Sud, et Ouest..... des.. rues Albert et St. Jean..... devant la propriété de M. M. Angrignon et Bisson... portant les numéros officiels 941-101 et 941-102

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Rue Albert.

J. Emile Vanier  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 mai 1898

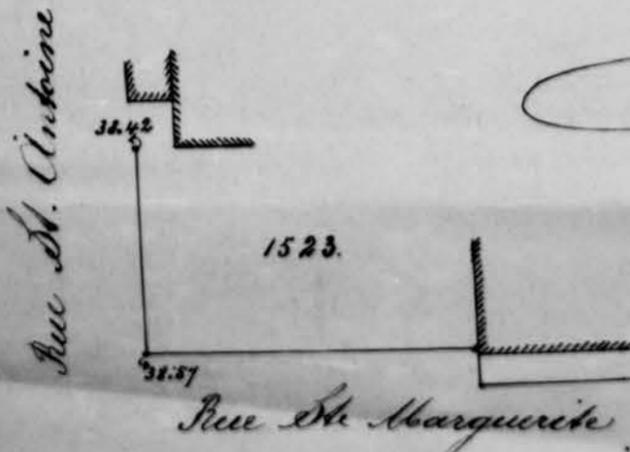
Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du 20 Mai.....1898. que les alignements tels que figu-  
rés au plan homologué, ont été tracés le 23 du même mois sur le côté.. Est.  
et Sud..... des.. rues.. St. Marguerite et St. Antoine...  
devant la propriété de.. M<sup>r</sup>... Martin..... portant le nu-  
méro officiel. 1523.....

Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.



J. Emile Vanier  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

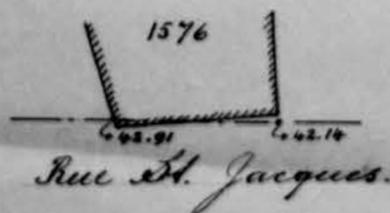
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 16 Mai.....1898. que l'alignement tel que figuré au plan homologué, a. été tracé le 17 du même mois sur le côté Nord ..... de la rue St. Jacques..... devant la propriété de Mr. Ferd. Fichaud..... portant le numéro officiel...1576.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au croquis ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à votre ordre du 17. Mai.....1898 que l'alignement tel que figuré au plan homologué, a été tracé le même jour sur le côté Nord ..... de la rue Notre-Dame..... devant la propriété de M. le D<sup>r</sup> Sanctot..... portant le numéro officiel. 1012. et 1013.....

Les niveaux des profils approuvés par votre Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés sur ~~carte~~ ci-dessous.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.

Niveau: 3 pouces plus haut que le niveau de la chaux en pierre du trottoir.



P23/E2,154

J. EMILE VANIER.  
Ingénieur  $\Delta$  Civil  
ET  
Arpenteur Provincial  
.. BUREAUX ..  
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 28 Mai 1898

Mr. N. Sénécal  
Greffier, Trésorier de la  
Cité de St. Henri

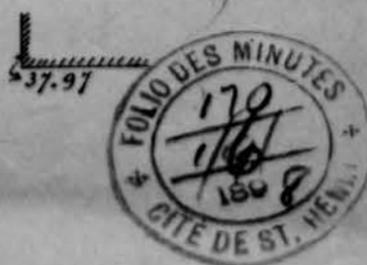
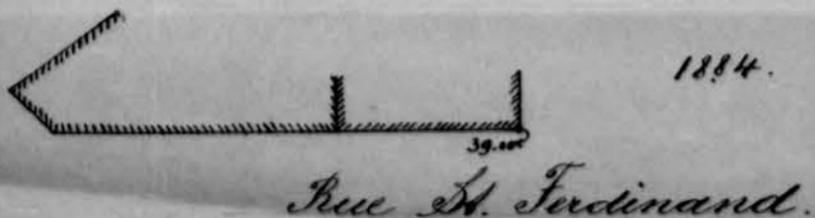
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite  
à votre ordre du 16 Mai.....1898 que l'alignement tel que figu-  
ré au plan homologué, a été tracé le 17 du même mois sur le côté Est.  
..... de la rue St. Ferdinand.....  
devant la propriété de..... M<sup>r</sup> Eugène Guay..... portant le nu-  
méro officiel... 1884.....

Les niveaux des profils approuvés par votre  
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-  
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-  
rance de mes sentiments les plus dévoués.

*J. Emile Vanier*  
Ingénieur Cité de St. Henri.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7652

J. E. Vanier -  
Alignements.  
"Charbonneau"  
"Soeurs de Ste Anne"  
"Nere Leclair"  
"Bray & Myre"  
"Cite de St. Henri"  
"Aquin & Itzweire"  
"M<sup>re</sup> Deschamps"  
"Felix Cleroux"  
"Anguignon & Bisson"  
"Hermengilde Martin"  
"Ferd. Fichaud"  
"Dr Jos. Lauctot"  
"Eugene Guay"



P23/E2,154

P23/E2,154

vous vous rendrez  
à ma demande  
Je demeure  
votre très humble  
serviteur

*G. M. Delorme*

11 mai 1895



10000  
Au Conseil de Ville de  
St Henri

Messieurs les Echevins

Ayant construit une  
maison au coin de la rue  
Notre-Dame et du chemin de  
la Côte St Paul, j'ai  
l'honneur de m'adresser  
à votre Conseil pour me  
faire un trottoir autour  
de cette propriété.

Espérant que

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7653

*L. N. Delorme*

*demande un trottoir  
en face de sa propriété*

*11/5/98*



P23/E2,154

1033

P23/E2,154

We the undersigned proprietors of property bordering or traversed by the River St. Pierre, hereby agree to, and we do hereby authorize the Government of the Dominion of Canada to deepen the River bed alongside of, or through our several properties, to avail in lieu of the present bed or channel of said River St. Pierre, and deposit excavated material on our property provided such ditch be made sufficiently large and deep to drain the land properly and that we, or any of us, are not called upon or bound to pay the cost thereof -

Dated this 11<sup>th</sup> day of May, One thousand Eight hundred and ninety-eight -

*Marie*

Marie

*L. M. Senecal*

Guffin



P23/E2,154

Province de Québec  
Cité de Saint Henri  
-----

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la  
Cité de Saint Henri  
-----

Séance du 11 Mai 1898  
-----

Le Greffier et Trésorier et Mr. le Maire sont autorisés à signer un permis au Gouvernement, de creuser la petite rivière Saint Pierre et déposer des matériaux provenant de ~~ix~~ l'excavation, sur la propriété de la Cité faisant front à la petite rivière, mais ce sans préjudice à tous droits de la Cité et en autant que la Cité ~~est~~ concernée pour sa propriété seulement.

Certifié vraie extrait du livre des délibérations du Conseil de la Cité de Saint Henri.

*L. M. Senechal*

Greffier et Trésorier

TE [redacted] RI.  
Archive No. 7653a

*Petite Riviere St. Pierre  
permis de la creuser*

*11/5/98*



P23/E2,154

1093A

P23/E2,154

@ Mr le Maire &  
M.M. les Echevins de  
la Cite de Saint-Henri.

Messieurs:

Comme vous le savez, j'ai  
obtenu un brevet d'invention (brevet)  
pour une amelioration apportee au sys-  
teme de fonctionnement des pompes a  
incendie. Et il ne me reste qu'a faire  
l'essai pratique de cette invention qui  
est l'idée de Mr Aluc Ducep, ingenieur  
mecanicien et moi. Notre intention est  
de remplacer les agents actuels servant  
a mettre la pompe en mouvement  
c'est a dire la vapeur, par l'electricite  
et vous pourrez constater d'apres les specifi-  
cations quelle economie il peut etre  
fait et quelles avantages on peut en tirer

P23/E2,154

Bref Je demandais au Conseil en  
faveur le permis de mettre en connexion  
la pompe du Département de Sains Fleuves  
avec un moteur électrique et ce au  
moyen de pièces mécaniques ennuies  
aux spécifications et de se servir de la  
pompe pour faire l'essai publiquement  
Espérant que ma demande sera prise  
en considération.

Je remercie votre humble  
serviteur

L. M. Luceau



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7654

L. N. Sénécal

Demande l'usage de  
la pompe à incendie  
et essai d'une patente.

11/5/98



P23/E2,154

P23/E2,154

S<sup>t</sup> Henri 11 mai 1898

A monsieur le Maire et à Messieurs les  
échevins de la Cité de S<sup>t</sup> Henri -

Messieurs

Le 21 avril dernier en allant à mes affaires  
je suis tombée sur le trottoir en voie de construction en face  
de l'Hotel de Ville, m'infligeant dans ma chute une grave  
entorse. Cette entorse m'a forcée de garder la maison, et  
m'a fait perdre de nombreux engagements. Je vous réclame  
bonne foi la présente un dommage de \$50.00 cinquante fias  
tres, plus le montant du compte de mon medecin -

Esperant que vous allez faire  
droit à ma juste demande

Je me soucieris Messieurs

Reçu des minutes  
10/98



10/98 Votre toute dévouée

Dame Léon Pharou  
Rue S<sup>t</sup> Alphonse  
S<sup>t</sup> Henri

P23/E2,154

1655  
St<sup>e</sup> Henri 11 Mai 1898

A monsieur le Maire et à Messieurs les  
échevins de la Cité de St<sup>e</sup> Henri -

Messieurs

Le 21 avril dernier en allant à mes affaires  
je suis tombée sur le trottoir en voie de construction en face  
de l'Hotel de Ville, m'infligeant sans ma chute une grave  
entorse. Cette entorse m'a forcée de garder la maison, et  
m'a fait perdre de nombreux engagements. Je vous réclame  
bonne foi la présente un dommage de \$50.00 cinquante fias  
tres, plus le montant du compte de mon medecin -

Esperant que vous allez faire  
droit à ma juste demande

Je me soucieris Messieurs  
161  
11/51  
10/98  
votre toute dévouée

Dame Léon Pharou  
Rue St<sup>e</sup> Alphonse  
St<sup>e</sup> Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7655

Dame Leon Pharon

re accident.

11/5/98



P23/E2,154

1033

P23/E2,154



Montreal May 11<sup>th</sup> 1898

To the Corporation of  
St. Henry

Gentlemen. I am ready  
to expropriate my  
property, but wish to  
know from you the  
number of feet you  
are going to take  
of the front of my  
ground before I can  
fully estimate the  
damages, and am  
waiting your reply  
Yours Respectfully  
T.J. Christmas  
2493 Notre Dame St.

P23/E2,154

*[Faint, illegible handwritten text in cursive script, likely a list or minutes.]*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7656

J. J. Christmas  
Re expropriation -  
11/5/98



P23/E2,154